

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-833

présenté par

M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Potier, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	102 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	102 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	0
<b>TOTAUX</b>	102 000 000	102 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à majorer les crédits alloués aux aides aux logements de 102 millions d'euros afin que ceux-ci suivent le niveau réel de l'inflation qui s'élève à 2,3 % sur la période alors que le gouvernement a fait le choix d'une réévaluation de 0,3 % seulement. Cette sous-évaluation de l'inflation représente une perte moyenne de 4,5 € par mois pour les bénéficiaires des APL, qui viendrait s'ajouter à la baisse de 5 € par mois décidée à l'été 2017 et à la non-indexation au 1<sup>er</sup> octobre 2018 des APL sur l'inflation, prévue en loi de finances pour 2018.

Il s'agit par cet amendement de préserver le pouvoir d'achat des ménages les moins favorisés.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement au titre de l'article 40 de la constitution il est proposé d'abonder, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 01 du programme 109 à hauteur de 102M€ par une diminution à due concurrence des crédits inscrits à l'action 04 du programme 135. Cependant, il est souhaitable que dans l'optique de l'adoption de cet amendement, le gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 135.